

# VISIATIV

Société anonyme

26 rue Benoît Bennier

69260 CHARBONNIERES-LES-BAINS

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

**AVVENS AUDIT**  
Immeuble Le Saphir  
14 quai du Commerce  
69009 LYON

S.A. au capital de 150 000€  
305 446 577 RCS Lyon

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à LYON

**DELOITTE & ASSOCIES**  
Immeuble Higashi  
106 cours Charlemagne  
CS 40207  
69286 LYON Cedex 02

S.A.S. au capital de 2 188 160 €  
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

## VISIATIV

Société anonyme

26 rue Benoît Bennier  
69260 CHARBONNIERES-LES-BAINS

---

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

---

À l'assemblée générale de la société Visiativ

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Visiativ relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### ▪ Immobilisations financières :

Comme indiqué dans les notes "2.4 Immobilisations financières" et "3 Immobilisations incorporelles, corporelles et financières" de l'annexe des comptes annuels, la société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation qu'elle détient, lorsque la valeur d'inventaire de ces titres de participation est inférieure à leur coût historique.

Les provisions sont déterminées en tenant compte de la quote-part des capitaux propres détenus et des perspectives de rentabilité à moyen et long terme des participations concernées.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses utilisées pour évaluer le montant des provisions, à contrôler les calculs effectués et à vérifier que les notes 2.4 et 3 donnent une information appropriée.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 29 avril 2024

Les commissaires aux comptes

**AVVENS AUDIT**



Pascal BLANDIN

**DELOITTE & ASSOCIES**



Jean-Marie LE JELOUX

---

Comptes statutaires établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

---

## Bilan – Actif

VISIATIV		31/12/2023			31/12/2022
Bilan - Actif en euros	Notes	Montant	Amort. Prov.	Valeurs nettes comptables	Valeurs nettes comptables
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	3	6 985 666	-2 064 109	4 921 557	4 245 969
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	3				
Immobilisations incorp. en cours	3				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
Terrains					
Matériel transport	3				
Matériel bureau	3	1 706 552	-903 889	802 663	522 660
Installations générales, agencements	3	2 083 417	-1 456 067	627 351	728 035
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>					
Participations par mise en équivalence					
Autres participations	3	148 234 425	-38 768 238	109 466 187	113 145 304
Créances rattachées à participations					
Autres titres immobilisés	3	459 660	-249 920	209 740	261 620
Prêts, dépôts et cautionnements	3	361 927		361 927	273 648
Autres immobilisations financières	3	2 346 502		2 346 502	2 303 836
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>162 178 149</b>	<b>-43 442 223</b>	<b>118 735 926</b>	<b>121 481 072</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances, acomptes versés/commandes	4				
<b>CREANCES</b>					
Créances clients & cptes rattachés	4	24 584 939	-811 144	23 773 794	13 723 813
Autres créances	4	54 452 588	-2 214 227	52 238 361	48 080 385
Capital souscrit et appelé, non versé					
<b>DIVERS</b>					
Valeurs mobilières de placement	5				
Disponibilités	5	4 235 845		4 235 845	6 875 336
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>					
Charges constatées d'avance	6	1 027 313		1 027 313	950 670
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>84 300 685</b>	<b>-3 025 372</b>	<b>81 275 313</b>	<b>69 630 204</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler	7	1 174 794		1 174 794	1 459 228
Ecart de conversion actif		749		749	749
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>247 654 377</b>	<b>-46 467 594</b>	<b>201 186 782</b>	<b>192 571 253</b>





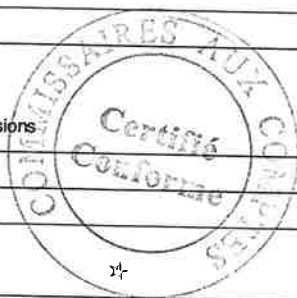
## Bilan – Passif

VISIATIV				
Bilan - Passif en euros		Notes	31/12/2023	31/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital social ou individuel		10	2 768 074	2 713 274
Primes d'émission, de fusion, d'apport		10	45 072 894	44 113 780
Réserves				
Réserve légale		10	271 327	266 457
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves		10		
Report à nouveau			6 337 244	7 451 085
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		10	6 878 208	3 900 551
Subventions d'investissements				
Provisions réglementées		11	689 371	605 288
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>			<b>62 017 117</b>	<b>59 050 435</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>				
Avances conditionnées		12		0
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
Provisions pour risques		11	737 351	840 681
Provisions pour charges				
<b>TOTAL PROVISIONS</b>			<b>737 351</b>	<b>840 681</b>
<b>DETTES</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires		12	20 000 000	20 000 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		12	89 370 032	82 589 890
Emprunts, dettes fin. divers		12	18 494 581	19 088 604
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				1 065
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		13	3 158 701	2 508 019
Dettes fiscales et sociales		13	7 172 539	5 870 701
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		13	112 500	2 100 000
Autres dettes		13	123 941	521 838
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Produits constatés d'avance		9		
<b>TOTAL DETTES</b>			<b>138 432 294</b>	<b>132 680 117</b>
Ecarts de conversion passif			20	20
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>201 186 782</b>	<b>192 571 253</b>



## Compte de résultat

<b>VISIATIV</b> Compte de résultat en euros	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Ventes de marchandises			
Production vendue	(2 231)	1 140	1 140
		21 986 900	20 159 938
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>		<b>21 984 669</b>	<b>20 161 078</b>
Production immobilisée		1 356 466	922 999
Subventions d'exploitation	4 800	1 000	1 000
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	1 064 915	1 669 964	1 669 964
Autres produits	5 306 753	5 036 310	5 036 310
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>29 717 603</b>	<b>27 791 351</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	6 269	450	450
Autres achats et charges externes	11 918 183	12 066 104	12 066 104
Impôts, taxes et versements assimilés	314 088	376 901	376 901
Salaires et traitements	8 411 904	7 782 499	7 782 499
Charges sociales	3 437 573	3 581 215	3 581 215
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>			
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 471 190	1 089 652	1 089 652
Dotations aux amortissements sur charges d'exploitation à répartir	284 434	269 780	269 780
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	182 321	226 851	226 851
Dotations aux provisions pour risques et charges	737 351	196 952	196 952
Autres charges	62 188	46 577	46 577
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>26 825 500</b>	<b>25 636 981</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 892 103</b>	<b>2 154 370</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
Produits financiers de participations		8 465 682	8 369 780
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		0	0
Autres intérêts et produits assimilés	0	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	583 403	4 219 595	4 219 595
Différences positives de change	147 999	1 497	1 497
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>9 197 084</b>	<b>12 590 872</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
Dotations financières aux amortissements et provisions	5 321 229	10 600 000	10 600 000
Intérêts et charges assimilées	5 270 098	2 660 731	2 660 731
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>		<b>10 591 327</b>	<b>13 260 731</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>(1 394 243)</b>	<b>(669 859)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>1 497 861</b>	<b>1 484 511</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	9 262	0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	6 886 728	64 770	64 770
Reprises sur provisions et transferts de charges			
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>6 895 990</b>	<b>64 770</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	51 101	102	102
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	5 073 152	308 311	308 311
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	136 431	99 070	99 070
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>5 260 684</b>	<b>407 483</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>1 635 306</b>	<b>(342 713)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		0	188 000
Impôts sur les bénéfices	(3 745 041)	(2 946 752)	(2 946 752)
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>45 810 678</b>	<b>40 446 993</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>38 932 470</b>	<b>36 546 443</b>
<b>BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)</b>		<b>6 878 208</b>	<b>3 900 550</b>

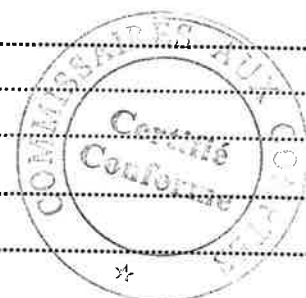


# Annexe des comptes annuels

(Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en euros)

## Table des matières

<b>Note 1 : Présentation de l'activité et des évènements majeurs</b> .....	<b>8</b>
1.1 Information relative à la Société et à son activité.....	8
1.2 Evènements marquants de l'exercice 2022.....	8
<b>Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables</b> .....	<b>11</b>
2.1 Principe d'établissement des comptes.....	11
2.2 Immobilisations incorporelles.....	11
2.3 Immobilisations corporelles.....	11
2.4 Immobilisations financières.....	12
2.5 Créances.....	12
2.6 Disponibilités et équivalents de trésorerie.....	12
2.7 Opérations en devises étrangères.....	12
2.8 Provisions pour risques et charges.....	13
2.9 Indemnités de départs à la retraite.....	13
2.10 Contrat de liquidité.....	13
2.11 Subventions publiques à recevoir.....	13
2.12 Emprunts.....	13
2.13 Chiffres d'affaires.....	13
2.14 Frais de logiciels.....	14
2.15 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel.....	14
<b>Note 3 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières</b> .....	<b>15</b>
<b>Note 4 : Créances</b> .....	<b>16</b>
4.1 Créances clients.....	16
4.2 Détails des créances et ventilation par échéance.....	16
<b>Note 5 : Valeurs mobilières de placement et trésorerie</b> .....	<b>18</b>
5.1 Détails des valeurs mobilières de placement et trésorerie.....	18
5.2 Contrat de couverture – garantie de taux plafond.....	19
<b>Note 6 : Charges constatées d'avance</b> .....	<b>19</b>
<b>Note 7 : Charges à étaler</b> .....	<b>19</b>
<b>Note 8 : Produits à recevoir</b> .....	<b>20</b>
<b>Note 9 : Produits constatés d'avance</b> .....	<b>20</b>
<b>Note 10 : Capitaux propres</b> .....	<b>21</b>



<i>Note 10.1 Variations des capitaux propres</i> .....	21
<i>Note 10.2 Composition du capital social et détail par catégories d'actions</i> .....	21
<i>Note 10.3 Distribution de dividendes</i> .....	21
<b>Note 11 : Provisions</b> .....	<b>21</b>
<i>Note 11.1 Provisions pour dépréciations</i> .....	21
<i>Note 11.2 Provisions réglementées</i> .....	21
<i>Note 11.3 Provisions pour risques et charges</i> .....	22
<b>Note 12 : Dettes financières</b> .....	<b>22</b>
<i>Note 12.1 Restructuration de la dette financière</i> .....	22
<i>Note 12.4 Dettes financières</i> .....	24
<i>Note 12.5 Dettes financières diverses</i> .....	24
<b>Note 13 : Echéances des dettes d'exploitation à la clôture</b> .....	<b>24</b>
<b>Note 14 : Détail des charges à payer</b> .....	<b>25</b>
<b>Note 15 : Résultat d'exploitation</b> .....	<b>25</b>
<i>Note 15.1 Chiffre d'affaires</i> .....	25
<i>Note 15.2 Autres produits d'exploitation</i> .....	26
<i>Note 15.3 Crédit d'impôt recherche</i> .....	26
<i>Note 15.4 Charges d'exploitation</i> .....	27
<b>Note 16 : Produits et charges financiers</b> .....	<b>27</b>
<b>Note 17 : Produits et charges exceptionnels</b> .....	<b>28</b>
<b>Note 18 : Parties liées</b> .....	<b>28</b>
<b>Note 19 : Effectifs</b> .....	<b>29</b>
<b>Note 20 : Engagements donnés</b> .....	<b>29</b>
<i>Note 20.1 Dettes garanties par des sûretés réelles</i> .....	29
<i>Note 20.2 Engagement de versement d'un complément de prix sur l'acquisition de titres de participation INNOVA SYSTEMS</i> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<i>Note 20.3 Engagement de versement d'un complément de prix sur l'acquisition de titres de participation DIMENSIONS GROUP BV</i> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<i>Note 20.4 Engagement de versement d'un complément de prix sur l'acquisition de titres de participation DIMENSIONS GROUP BV</i> .....	29
<i>Note 20.5 Covenants bancaires</i> .....	30
<i>Note 20.6 Baux commerciaux</i> .....	30
<i>Note 20.7 Engagements au titre des contrats de location</i> .....	31
<i>Note 20.8 Engagement de rachat des actionnaires minoritaires</i> .....	31
<b>Note 21 : Engagements reçus</b> .....	<b>31</b>
<b>Note 21.1 Abandons de créances accordés</b> .....	<b>31</b>
<b>Note 21.2 Garanties d'actifs et de passifs</b> .....	<b>31</b>

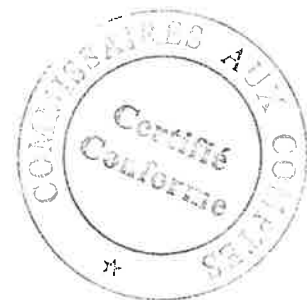


**Note 22 : Intégration fiscale..... 33**

**Note 23 : Accroissements et allègements de la dette future d'impôt ..... 34**

**Note 24 : Tableau des filiales et participations ..... 34**

**Note 25 : Honoraires des commissaires aux comptes..... 35**



## Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes annuels faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022. Chacun de ces exercices a une durée de douze mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les états financiers historiques pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été approuvés par l'assemblée générale tenue le 25 mai 2023. Les comptes clos le 31 décembre 2023 ont été arrêtés le 15 mars 2024 par le conseil d'administration.

Les états financiers sont présentés en euros sauf indication contraire. Des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

### 1.1 Information relative à la Société et à son activité

Créée en mai 1994, la société VISIATIV a une activité de société holding avec la refacturation de prestations de services au profit de ses filiales.

Ses revenus sont principalement constitués :

- Des redevances de marques qu'elle facture à ses filiales,
- Des prestations de direction générale facturées aux sociétés du groupe,
- De la refacturation de toutes les dépenses communes prises en charge par la société pour le compte de ces mêmes filiales.

#### Adresse du siège social :

26 rue Benoit Bennier 69260 CHARBONNIERES

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 395 008 246

La société VISIATIV est ci-après dénommée la « Société ».

#### Introduction en Bourse sur le marché Alternext de Euronext Paris

Le Groupe VISIATIV s'est introduit sur le marché Alternext de Paris le 28 mai 2014 suite à la décision du conseil d'administration, réuni le 22 mai 2014, concernant la mise en œuvre intégrale de la clause d'extension et a constaté l'exercice intégral de l'option de surallocation.

### 1.2 Evènements marquants de l'exercice 2023

Les nouveaux emprunts négociés en 2022 pour la part de refinancement de la dette pour 15 M€, ont été souscrits sur la base du taux EURIBOR 3 mois. Afin de se prémunir d'une variation des taux, un contrat de couverture a été mis en place à compter du 13 janvier 2023 à hauteur de 50% soit 7,5 M€ (taux fixe 2.825%).

VISIATIV SA a acquis 100% de la société STATSH en février 2023, éditeur de logiciel, afin d'acquérir une nouvelle brique technologique. Cette société a été fusionnée dans VISIATIV SOFTWARE au deuxième semestre 2023.

Le 25 avril 2023, VISIATIV SA s'est désengagée de l'activité de gestion des infrastructures IT. La société a, en effet, comptabilisé un produit de cession net de 3,1 M€, correspondant au



partenariat conclu avec XEFI sur le transfert de 100% du capital de Visiativ Managed Services, gestionnaire d'infrastructure IT et d'hébergement, à sa filiale datacenters NEXEREN.

Les filiales du groupe présentes en Suisse ont comme banque principale le Crédit Suisse, cette banque a été rachetée par UBS le 19 mars 2023.

VISIATIV SA et VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE ont acquis 100% de la SCI CLINANTES le 10 mai 2023. Cette société détient les locaux de Pont Saint Martin utilisés par le groupe. Elle est consolidée par intégration globale à partir du deuxième semestre 2023.

La société a réalisé une augmentation de capital au cours du premier semestre, cela a impacté le capital social de +33 K€ et les réserves de +1,1 M€. Il s'agissait d'un programme d'actionnariat salarié via le FCPE VISIATIV qui a été un véritable succès puisque 54% des collaborateurs éligibles ont participé.

Cette opération avait été validée par le conseil d'administration le 18 janvier 2023 et soumise préalablement à la validation de l'AMF.

La société VISIATIV 3D PRINTING a été fusionnée via absorption par la société VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE au cours du deuxième semestre 2023.

La société a procédé à une distribution de dividendes sur la base des comptes au 31/12/2022. Le montant du dividende était de 1.10 € par action et a représenté un versement de 5,0 M€ intervenu le 7 juin 2023.

En juin 2023, Visiativ SA a levé 9.6 M€ sur les 70,0 M€ d'emprunt senior (crédit CAPEX) obtenu en octobre 2022 au titre de la restructuration de sa dette bancaire. Cet emprunt est utilisé à hauteur de 29,6 M€ au 31 décembre 2023.

Au cours du premier semestre, les sociétés INNOVA, ABGI UK, DIMENSIONS GROUP et DESIGN SOLUTIONS BVBA ont changé de nom pour devenir respectivement VISIATIV SOLUTIONS UK, VISIATIV CONSULTING UK, VISIATIV BENELUX et VISIATIV BELGIË. Ces changements s'inscrivent dans la stratégie de rebranding du groupe démarrée en 2022.

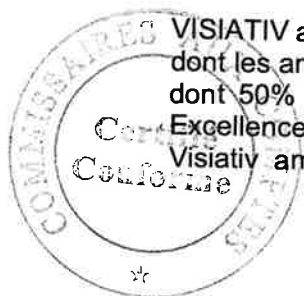
Le 27 juillet 2023, Visiativ SA a tiré 9,6 M€ de dettes supplémentaires dans le cadre de son Contrat de Crédits du 13 octobre 2022, pour le refinancement complémentaire de deux croissances externes réalisées l'année dernière.

Le 27 juillet 2023, Visiativ a acquis 90% du capital de la société EBM GmbH, distributeur et intégrateur historique des solutions CATIA et SOLIDWORKS de Dassault Systèmes sur le territoire autrichien.

Le 1<sup>er</sup> août 2023, DESIGN SOLUTIONS BV ; LAYERTEC et MBCAD ont changé de nom pour devenir respectivement VISIATIV NEDERLAND BV ; VISIATIV 3D PRINTING BV et VISIATIV GERMANY.

Le 4 août 2023, VISIATIV a été choisie par le Tribunal de Commerce de Toulouse pour reprendre l'intégralité des actifs et l'ensemble des employés de la société Techform, éditeur de solutions de configuration, tarification et devis (CPQ).

VISIATIV a présenté le 20 septembre 2023 son nouveau plan stratégique, baptisé SHIFT5, et dont les ambitions pour la période 2024-2028 sont les suivantes : 500 M€ de chiffre d'affaires dont 50% à l'international ; 100 M€ d'ARR abonnement SaaS (revenu annuel récurrent) ; Excellence en matière de performance RSE. Évoluant dans un contexte de marché porteur, Visiativ ambitionne, à travers SHIFT5, d'accroître encore plus sa position de partenaire



privilegié et de confiance des entreprises en les accompagnant sur l'ensemble de leurs enjeux critiques liés à leur transformation, à la fois technologique mais aussi business. SHIFT5 vise ainsi à faire de Visiativ « All-in-one Software & Consulting partner » des entreprises et permettre ainsi de démultiplier les synergies commerciales entre l'ensemble des activités du Groupe.

Le 9 octobre 2023, Visiativ a acquis 60% du capital de la société 1Life, intégrateur de deux solutions ERP pour l'Industrie (Open- Prod et Cegid PMI) en France.

Le 22 décembre 2023, Visiativ a acquis 50% de 3C Evolution, société codétenue jusqu'alors à 50% aux cotés d'une société de service Web. 3C-Evolution propose une offre complète de prestations pour la mise en place des projets PIM (Product Information Management), qui visent à assurer la gestion des données produits sur le territoire français.

### **Attribution d'actions Gratuites**

Un plan d'attribution d'actions gratuites a été validé par le conseil d'administration du 11 décembre 2020. Le nombre total d'actions gratuites attribuées est de 196 875 actions sur 5 ans (chaque tranche annuelle étant au maximum de 39 375 actions). L'objectif du plan pour l'exercice 2022 a été atteint.

En date du 20 mars 2023, le Conseil d'Administration a approuvé l'acquisition définitive d'Attribution d'Actions de la première tranche ainsi que l'augmentation de capital correspondante.

Le nombre d'actions attribué s'élève à 39 375.

Un autre plan d'attribution d'actions gratuites a été validé par le conseil d'administration du 16 décembre 2022. Le nombre total d'actions gratuites attribuées est de 12 000 actions sur 3 ans (chaque tranche annuelle étant au maximum de 4 000 actions). L'objectif du plan pour l'exercice 2022 a été atteint.

En date du 18 décembre 2023, le Conseil d'Administration a approuvé l'acquisition définitive d'Attribution d'Actions de la première tranche ainsi que l'augmentation de capital correspondante.

Le nombre d'actions attribué s'élève à 4 000.

### **Evènements post-clôture**

Le 9 février 2024, VISIATIV a annoncé que le Groupe SNEF est entré en négociations exclusives avec les principaux actionnaires d'ALLIATIV en vue de l'acquisition par Groupe SNEF d'environ 75,72% du capital d'ALLIATIV, actionnaire de contrôle de Visiativ.

Le 27 février 2024, Groupe SNEF et les principaux actionnaires d'ALLIATIV ont conclu un contrat de cession d'actions, permettant à Groupe SNEF d'acquérir environ 75,72% du capital d'ALLIATIV.

La transaction pourrait être réalisée au cours du 1er semestre 2024 et reste soumise à l'obtention des autorisations réglementaires usuelles en matière de contrôle des concentrations, ainsi qu'à l'approbation formelle de certains partenaires commerciaux de Visiativ.

La réalisation de l'acquisition se ferait par voie de cession en numéraire, sur la base d'une valeur par transparence égale à un prix de 37,00 € par action de Visiativ (coupon attaché), et serait suivie par le dépôt à titre obligatoire par ALLIATIV d'un projet d'offre publique d'achat visant le solde des actions Visiativ en circulation ainsi que l'intégralité des actions gratuites potentiellement à émettre avant la clôture de l'offre publique d'achat, au prix unitaire de 37,00 € par action (coupon attaché).





## Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

### 2.1 Principe d'établissement des comptes

Les comptes de la société VISIATIV clos le 31 décembre 2023 été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2016-07 du 4 novembre 2016, à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- Un choix est offert par la législation,
- Une exception prévue par les textes est utilisée,
- L'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- Il est dérogé aux prescriptions comptables.

### 2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées de licences, marques et logiciels. Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation par la société, soit :

Éléments	Durées d'amortissement
Marques	Non amortissable
ERP	7 ans
Logiciels R&D	1 à 5 ans

### 2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.



Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Éléments	Durées d'amortissement
Installations générales, agencements, aménagements	5 à 10 ans – Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 8 ans – Linéaire
Mobilier	4 à 8 ans – Linéaire

## 2.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement des titres de participation détenus par la société et de dépôts de garantie versés dans le cadre de contrats de location simple des locaux français.

La valeur bilancielle des titres de participation fait l'objet chaque année d'une comparaison avec leur valeur d'inventaire. Si cette dernière est inférieure au coût historique, une provision pour dépréciation est constituée.

La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée sur la base des capitaux propres de la filiale, des perspectives de croissance, des plus-values latentes, et prend en considération l'environnement économique.

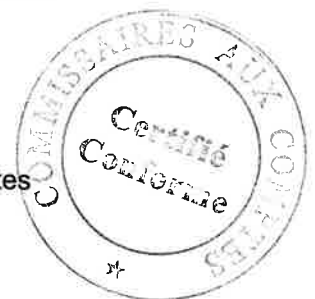
Les frais d'acquisition des titres de participation sont inclus dans le coût d'acquisition des titres et font l'objet d'un amortissement fiscal dérogatoire sur cinq ans à compter de la date d'acquisition des titres.

## 2.5 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées au cas par cas par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

## 2.6 Disponibilités et équivalents de trésorerie

La trésorerie est constituée essentiellement des avoirs disponibles sur des comptes bancaires libellés en euros.



## 2.7 Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite au bilan dans les postes « Ecart de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion - actifs font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

## 2.8 Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont destinées à couvrir les obligations de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elles provoqueront une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

## 2.9 Indemnités de départs à la retraite

Une provision pour indemnité de départ à la retraite est comptabilisée conformément aux recommandations de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) depuis 2022

## 2.10 Contrat de liquidité

A partir du 28 mai 2014 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, VISIATIV a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité d'une valeur de 200 000 euros conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision AMF du 21 mars 2011 à la société de Bourse Gilbert Dupont.

A compter du 25 septembre 2017, en accord avec l'intermédiaire, le contrat de liquidité a été porté à une valeur de 300 000 euros.

Les acquisitions d'actions propres sont comptabilisées à l'actif du bilan, dans les autres immobilisations financières. Les pertes et profits liés aux achats et ventes d'actions propres sont comptabilisés dans le résultat financier.

Au 31 décembre 2023, le nombre d'actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité est de 2 450 actions pour une valeur de 145 K€.

Les pertes et profits sur la période sont non significatifs. Le solde espèces du contrat de liquidité s'élève à 78 K€.

## 2.11 Subventions publiques à recevoir

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.



## 2.12 Emprunts

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. A compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les frais d'émission d'emprunts sont répartis sur la durée de l'emprunt.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

## 2.13 Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué essentiellement des prestations de directions facturées aux filiales de la société et de la refacturation des dépenses prises en charge par la société pour

le compte de ces mêmes filiales. La reconnaissance du revenu est réalisée sur l'exercice au cours duquel la prestation est exécutée.

## 2.14 Frais de logiciels

Les frais de logiciels prennent en considération les coûts de production liés aux projets de développement internes de logiciels (coûts salariaux et coûts externes de sous-traitance).

La société VISIATIV immobilise ces frais de R&D dans la mesure où :

- la faisabilité technique des projets est avérée,
- l'entreprise a l'intention d'achever les projets immobilisés, de les utiliser, et/ou de les vendre,
- l'entreprise a la capacité d'utiliser ou de vendre les projets,
- l'entreprise dispose des ressources appropriées pour achever les projets,
- l'immobilisation incorporelle créée générera des avantages économiques futurs,
- le coût de chaque projet peut être évalué de façon fiable.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société n'a pas constaté d'immobilisation en cours.

A la fin de chaque exercice, la société vérifie, pour les frais de développement antérieurement immobilisés, que les conditions d'activation sont toujours respectées.

La durée d'amortissement de ces frais de recherche et développement est de 12 mois (évolution mineure des produits existants), 36 mois (évolution majeure des produits existants), ou 60 mois (sur les nouveaux produits), à compter de la date de commercialisation.

## 2.15 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat exceptionnel. Le détail des éléments exceptionnels apparaît en note 17 de l'annexe aux comptes annuels.

Les cessions de titres de participation sont comptabilisées dans le résultat exceptionnel, conformément aux dispositions du Plan Comptable Général.

Les abandons de comptes courants consentis aux filiales, lorsqu'il en existe, sont comptabilisés dans le résultat exceptionnel.



### Note 3 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Les immobilisations et leurs variations se décomposent comme suit :

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en euros)	31/12/2022	Acquisitions	Cessions	Transfert	31/12/2023
Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 469 555	1 516 111			6 985 666
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>5 469 554</b>	<b>1 516 111</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 985 665</b>
Installations générales, agencements, aménagements, Matériel de bureau, informatique, mobilier	3 091 035	802 507	103 573		3 789 969
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>3 091 036</b>	<b>802 507</b>	<b>103 573</b>	<b>0</b>	<b>3 789 970</b>
Participations	148 792 404	6 837 996	7 395 975		148 234 425
Autres titres immobilisés	261 620	4 040	6 000	200 000	459 660
Prêts, dépôts et cautionnements	1 412 769	573 949		-200 000	1 786 718
Actions propres	1 164 714		243 004		921 710
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>151 631 507</b>	<b>7 415 985</b>	<b>7 644 978</b>	<b>0</b>	<b>151 402 514</b>
<b>TOTAL</b>	<b>160 192 097</b>	<b>9 734 603</b>	<b>7 748 551</b>	<b>0</b>	<b>162 178 149</b>

Le poste « Autres immobilisations incorporelles » inclus les immobilisations en cours.

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en euros)	31/12/2022	Dotations	Reprises	Reclassements	31/12/2023	Valeurs nettes 31/12/2023
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 223 585	840 524			2 064 109	4 921 557
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>1 223 585</b>	<b>840 524</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 064 109</b>	<b>4 921 556</b>
Installations générales, agencements, aménagements, Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 840 340	630 666	111 050		2 359 956	1 430 013
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>1 840 340</b>	<b>630 666</b>	<b>111 050</b>	<b>0</b>	<b>2 359 955</b>	<b>1 430 015</b>
Autres participations	35 647 100	3 704 541	583 403		38 768 238	109 466 187
Autres titres immobilisés	0	249 920			249 920	209 740
Prêts, dépôts et cautionnements	0				0	1 786 718
Autres immobilisations financières	0				0	921 710
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>35 647 100</b>	<b>3 954 461</b>	<b>583 403</b>	<b>0</b>	<b>39 018 158</b>	<b>112 384 356</b>
<b>TOTAL</b>	<b>38 711 025</b>	<b>5 425 651</b>	<b>694 453</b>	<b>0</b>	<b>43 442 222</b>	<b>118 735 927</b>

La variation du poste « Autres participations » se décompose comme suit :

Diminution du poste "Autres participations" et "Autres Titres"	31/12/2023
Titres VISIATIV SUISSE	83 403
Titres VMS	4 660 722
Titres VISIATIV 3D PRINTING	2 646 500
Titres VALLA	5 350
Titres SYMEO	6 000
<b>TOTAL</b>	<b>7 401 975</b>

Augmentation du poste "Autres participations" et "Autres Titres"	31/12/2023
Titres VSE	2 646 500
Titres ENTREPRISE DU FUTUR	1 000 000
Titres 1LIFE	512 488
Titres VISIATIV CONSEIL	46 850
Titres 3C EVOLUTION	1 000 901
Titres SCI CLINANTES	1 339 445
Titres EBM	62 215
Titres VISIATIV CPQ	229 598
Titres AIRSAAS	204 040
<b>TOTAL</b>	<b>7 042 037</b>

**TOTAL variations poste "Autres participations" et "Autres Titres" -359 938**

Détail des provisions des autres participations et titres immobilisés



PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION (montants en euros)	31/12/2023			
	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Montant fin exercice
Titres VISIATIV SOFTWARE	29 940 766			29 940 766
Titres VISIATIV SOLUTIONS	2 150 000			2 150 000
Titres VISIATIV AFRICA	1 083 872			1 083 872
Titres KALISTA	0	1 668 050		1 668 050
Titres SPREADING APPS	1 475 701	1 701 896		3 177 597
Titres STRATEGEEEX	218 497			218 497
Titres VISIATIV SUISSE	83 403		83 403	0
Titres FEALINX	194 861			194 861
Titres GLOWBL	0	249 920		0
Titres TIME FOR THE PLANET	0	25 000		
Titres BSOFT	0	309 595		
Titres VISIATIV 3D PRINTING	500 000		500 000	0
<b>TOTAL</b>	<b>35 647 101</b>	<b>3 954 461</b>	<b>583 403</b>	<b>38 433 643</b>

## Note 4 : Créances

### 4.1 Créances clients

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en euros)	31/12/2023	31/12/2022
Clients et comptes rattachés	24 584 939	14 351 136
Dépréciation des clients et comptes rattachés	811 144	628 823
<b>Total net des clients et comptes rattachés</b>	<b>23 773 794</b>	<b>13 722 313</b>

### 4.2 Détails des créances et ventilation par échéance

Les tableaux ci-après détaillent les composantes des postes « Créances » au 31 décembre 2023.

Les créances clients à plus d'un an correspondent aux clients douteux ou litigieux.



ETATS DES CREANCES (Montants en euros)	31/12/2023		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Prêts	361 927		361 927
Autres immobilisations financières	2 346 502		2 346 502
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>2 708 429</b>	<b>0</b>	<b>2 708 429</b>
<b>De l'actif circulant</b>			
Créances clients	24 584 939	23 773 794	811 144
Personnel et comptes rattachés			
Etat - Crédit Impôt	2 257 242	2 257 242	
Taxe sur la valeur ajoutée	342 426	342 426	
Divers	8 137	8 137	
Fournisseurs AAR - Acomptes	10 333	10 333	
Autres créances	1 347 652	1 347 652	
Groupe et associés	50 370 394	48 156 167	2 214 227
Débiteurs divers	116 404	116 404	
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>79 037 527</b>	<b>76 012 156</b>	<b>3 025 372</b>
Charges constatées d'avance	1 027 313	1 027 313	0
Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 174 794	258 309	916 485
<b>Total général</b>	<b>83 948 064</b>	<b>77 297 778</b>	<b>6 650 286</b>

### Crédits d'impôt

Le poste « Total de l'actif circulant » inclut une créance de Crédit d'Impôt d'un montant de 2 257 242 € qui se décompose comme suit :

Année de la créance	Crédit d'Impôt Recherche (CIR)	Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)	Réduction d'Impôt Mécénat	Total des crédits d'impôts
2020	504 192			504 192
2021	334 957		80 721	415 678
2022	337 427		72 078	409 505
2023	927 867			927 867
<b>TOTAL</b>	<b>2 104 443</b>		<b>152 799</b>	<b>2 257 242</b>

En l'absence de résultat imposable, la créance sur l'Etat relative aux crédits d'impôts est imputable sur l'impôt sur les sociétés ou remboursable au bout de 3 ans, les réductions d'impôt sont imputables sur l'impôt sur les sociétés des cinq exercices suivant leur constatation.



## Comptes courants

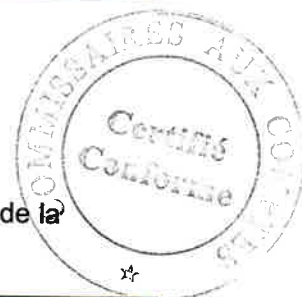
COMPTES COURANTS	Créance au 31/12/2023	Provision pour dépréciation au 31/12/2022	Dotation	Reprise	Provision pour dépréciation au 31/12/2023	Créance nette
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES IF	3 912 497					3 912 497
VISIATIV SOLUTIONS IF	149 128					149 128
RESEAU HUMAIN	35 000					35 000
ENTREPRISE DU FUTUR						0
VISIATIV OPERATIONS & PROCUREMENT IF	544 357					544 357
I.S. MANAGEMENT IF	1 013					1 013
SWARM	970 660	236 000	734 660		970 660	0
VSSB	754 768					754 768
IAN FARLEY	60 423					60 423
VISIATIV CONSEIL	16 025 563					16 025 563
VISIATIV SOFTWARE	18 718 683					18 718 683
BSOFT	674 608		624 608		624 608	50 000
ABGI GROUP						0
ABGI CONSEIL	6 051					6 051
ABGI UK	283 784					283 784
SPREADING APPS	370 000					370 000
KALISTA	80 876					80 876
IPORTA	560 170					560 170
VISIATIV 3D PRINTING						0
ABGI France IF	1 320 967					1 320 967
LIVING ACTOR	78 259					78 259
VISIATIV AFRICA	1 853 837	611 459			611 459	1 242 378
MISSION RGPD	50 000					50 000
DAXIUM	150 000					150 000
VISIATIV DAXIUM	1 700 000					1 700 000
VISIATIV SUISSE						0
ABSISKEY IF	524 902					524 902
VISIATIV FINANCEMENT IF	267 747					267 747
SCI CLINANTES	39 600					39 600
EBM	800 000					800 000
VISIATIV CPQ	400 000					400 000
EASYFLOW	7 500		7 500		7 500	0
FINANCIERE FP	30 000					30 000
<b>TOTAL</b>	<b>50 370 393</b>	<b>847 459</b>	<b>1 366 768</b>		<b>2 214 227</b>	<b>48 025 291</b>

## Note 5 : Valeurs mobilières de placement et trésorerie

### 5.1 Détails des valeurs mobilières de placement et trésorerie

Le tableau ci-dessous présente le détail des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie nette :

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET TRESORERIE NETTE (Montants en euros)	31/12/2023		31/12/2022	
	Valeur d'usage	Valeur vénale	Valeur d'usage	Valeur vénale
SICAV Monétaire				
Actions propres				
Comptes à terme				
Comptes bancaires et caisse	4 235 845		6 847 764	
Instruments financiers de couverture			27 572	
Concours bancaires courants	(11 720)		(16 699)	
<b>TOTAL</b>	<b>4 224 125</b>		<b>6 858 637</b>	





## 5.2 Contrat de couverture – garantie de taux plafond

La Groupe VISIATIV a conclu avec les prêteurs, des contrats de couverture de taux d'intérêt, couvrant à tout moment, pendant une durée minimum de trois ans, un montant notionnel au moins égal à cinquante pour cent (50 %) de l'Encours Global Prêt de Refinancement, soit 15 000 000 €.

Les contrats de couverture sont résumés comme suit :

Dette couverte	Montant total de la dette au 31/12/2021 (en €)	Garantie de taux plafond	Société couverte	Date de début de la couverture	Date de fin de la couverture	Montant de la dette couverte (en €)	Pourcentage de la dette couverte	Prêteur couvrant la dette : BPAURA
Prêt de Refinancement	15 000 000	2,825%	VISIATIV	13/01/2023	13/01/2026	7 500 000	50%	7 500 000
<b>Total prêt de Refinancement</b>	<b>15 000 000</b>					<b>7 500 000</b>	<b>50%</b>	<b>7 500 000</b>

### Note 6 : Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires relatives à des biens ou des services dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement et dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur, et s'élèvent à 1 027 313 euros.

### Note 7 : Charges à étaler

La société a opté pour l'étalement des frais d'émission des emprunts.

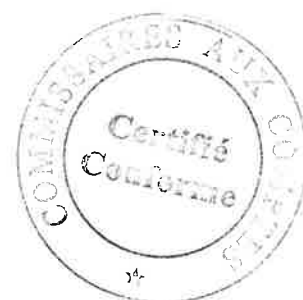
Ces frais sont étalés sur la durée des emprunts correspondants.

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2023 la société a constaté de nouvelles charges à étaler. Le traitement comptable consiste à comptabiliser un transfert de charge pour l'intégralité des frais à étaler et de constater chaque année une dotation aux amortissements sur charges d'exploitation à répartir.

Au titre de l'exercice au cours duquel les frais sont engagés, la dotation est proratisée à partir de la date de souscription des emprunts.

Au 31/12/2023, le montant de la dotation pour charges à étaler s'élève à 258 309 euros et le montant de la charge restant à étaler s'élève à :

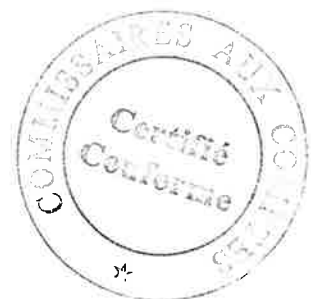
	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026	31/12/2027	31/12/2028	31/12/2029	31/12/2030	Total
Dotation annuelle (en euros)	258 309	234 682	190 615	190 615	190 615	154 850	14 958	1 234 644



### Note 8 : Produits à recevoir

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	31/12/2023
Factures à établir VISIATIV OPERATIONS & PROCUREMENT	28 112
Factures à établir VISIATIV AFRICA	286 419
Factures à établir ABSISKEY	49 194
Factures à établir INNOVA	56 960
Factures à établir IS MANAGEMENT	10 098
Factures à établir LAYERTEC BV	6 677
Factures à établir DESIGN SOLUTIONS BVBA	23 536
Factures à établir VISIATIV CPQ	12 502
Factures à établir VISIATIV SOLUTIONS	485 839
Factures à établir ABGI CANADA	11 068
Factures à établir VISIATIV DIGITAL SKILLS AND RESSOURCE	8 503
Factures à établir VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	745 805
Factures à établir ABGI France	127 011
Factures à établir MBCAD	75 647
Factures à établir IPORTA	22 678
Factures à établir KALISTA	5 573
Factures à établir SPREADING APPS	7 951
Factures à établir VISIATIV SOFTWARE	361 990
Factures à établir BSOFT	14 410
Factures à établir VISIATIV FINANCEMENT	8 469
Factures à établir DESIGN SOLUTIONS BV	74 008
Factures à établir LIVING ACTOR	7 135
Factures à établir ABGI USA	104 246
Factures à établir ABGI UK	41 544
Factures à établir DAXIUM	76 642
Factures à établir BRAITHWAITE IRELAND	9 304
Factures à établir BRAITHWAITE CANADA	12 522
Factures à établir IAN FARLEY - IFTC	10 101
Factures à établir ABSISKEY PLOGNE	3 991
Factures à établir ENTREPRISE DU FUTUR	884
Factures à établir MMP	14 985
Factures à établir VISIATIV ENTREPRISE SOLUTIONS SUISSE	194 316
<b>TOTAL</b>	<b>2 898 119</b>

Produits à recevoir sur autres créances	31/12/2023
Etat - produits à recevoir	8 137
<b>TOTAL</b>	<b>8 137</b>



### Note 9 : Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de prestations ordinaires relatives à des biens ou des services dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement et dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur, et s'élèvent à 0 euros.

## Note 10 : Capitaux propres

### Note 10.1 Variations des capitaux propres

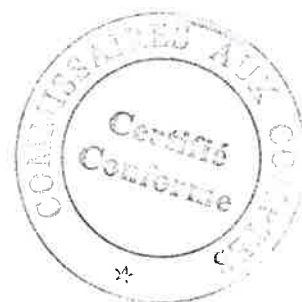
La variation des capitaux propres sur l'exercice 2023 s'analyse comme suit :

Variation des capitaux propres Montant en euros	Capital		Primes d'émission	Réserves	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Capitaux propres
	Nombre d'actions	Capital					
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>4 522 124</b>	<b>2 713 274</b>	<b>44 113 780</b>	<b>7 717 542</b>	<b>3 900 551</b>	<b>605 289</b>	<b>59 050 436</b>
Affectation du résultat 2022				3 900 551	(3 900 551)		0
Résultat net 2023					6 878 208		6 878 208
Emission d'actions	91 332	54 799	959 114				1 013 913
Distribution dividendes				(5 009 521)			-5 009 521
Provision Indemnité départ à la retraite							0
Amortissement dérogatoire						84 083	84 083
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>4 613 456</b>	<b>2 768 074</b>	<b>45 072 894</b>	<b>6 608 572</b>	<b>6 878 208</b>	<b>689 371</b>	<b>62 017 118</b>

### Note 10.2 Composition du capital social et détail par catégories d'actions

Le capital social est fixé à la somme de 2 768 074 €. Il est divisé en 4 613 455 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,60 €.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/12/2023	31/12/2022
Capital (en euros)	2 768 074	2 713 274
Nombre d'actions	4 613 455	4 522 124
Valeur nominale (en euros)	0,60	0,60



### Note 10.3 Distribution de dividendes

La société a procédé à une distribution de dividendes sur la base des comptes au 31/12/2022. Le montant du dividende était de 1.11€ par action et a représenté un versement de 5,0 M€ intervenu le 7 juin 2023.

## Note 11 : Provisions

### Note 11.1 Provisions pour dépréciations

PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS (montant en euros)	31/12/2023				
	Montant début exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant fin exercice
Provisions sur comptes clients	628 823	182 321			811 144
Provisions sur comptes financiers	847 460	1 366 768			2 214 228
<b>TOTAL</b>	<b>1 476 283</b>	<b>1 549 089</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 025 372</b>

### Note 11.2 Provisions réglementées

PROVISIONS REGLEMENTEES (montant en euros)	31/12/2023			
	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Montant fin exercice
Amortissements dérogatoires	605 288	84 083		689 371
<b>TOTAL</b>	<b>605 288</b>	<b>84 083</b>	<b>0</b>	<b>689 371</b>

### Note 11.3 Provisions pour risques et charges

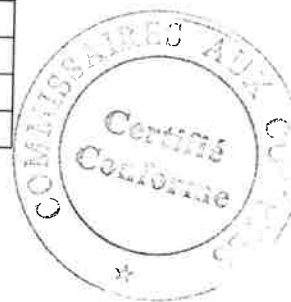
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (montant en euros)	31/12/2023				
	Montant début exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant fin exercice
Provision Prud'hommes	0	8 116			8 116
Provision pour départ de salariés	0				0
Provisions pour pensions et obligations similaires	840 681	729 235	0	840 681	729 235
<b>TOTAL</b>	<b>840 681</b>	<b>737 351</b>	<b>0</b>	<b>840 681</b>	<b>737 351</b>

#### Provision pour Indemnité retraite : Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

#### HYPOTHESES ACTUARIELLES

	31/12/2023	
	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite	Départ volontaire entre 65 et 67 ans	
Conventions collectives	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC
Taux d'actualisation	3,17%	
Table de mortalité	INSEE 2020	
Taux de revalorisation des salaires	3,00%	3,00%
Taux de turn-over	Interne	
Taux de charges sociales	Entre 42% et 45%	



### Note 12 : Dettes financières

#### Note 12.1 Restructuration de la dette financière

La société VISIATIV a conclu un contrat de prêt avec l'ensemble des établissements bancaires suivants, réunis dans le cadre d'un contrat de syndication bancaire (pool bancaire historique) :

- Caisse d'Epargne et de Prévoyance Rhône Alpes,
- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est,
- CIC Lyonnaise de Banque,
- Crédit Lyonnais,
- Société Générale
- BP Auvergne Rhône Alpes.

#### l) Nouvelle dette bancaire contractualisée en 2022 :

Les 13 octobre 2022, VISIATIV annonce la signature auprès de son pool bancaire historique, 115 M€ de nouveaux financements visant à refinancer et allonger la maturité de sa dette, ainsi qu'accompagner les prochaines étapes de son développement en dotant l'entreprise de nouvelles capacités financières pour saisir des opportunités de croissance externe.

Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- 1) Un refinancement pour la totalité du solde de sa dette senior antérieure, soit 15 M€, à travers l'émission de nouvelles tranches à échéance 6 et 7 ans (6,75 M€, à taux variable Euribor3M +1.80% amortissables jusqu'en 2028 et 8,25 M€ à taux variable Euribor3M +2.30% en remboursement l'échéance en 2029).

- 2) Un nouvel emprunt senior d'un montant total de 70 M€, dont 50 M€ de lignes de crédit confirmées sur une durée allant de 6 à 7,5 ans (18 M€ amortissables jusqu'en 2028 et 32 M€ en remboursement l'échéance en 2029). Sur cette enveloppe a été tiré au 31/12/2022, 10 M€ de tranche C In Fine à Euribor3M+4.20%.
- 3) Une enveloppe de crédit de 20 M€ en vue du remboursement de l'emprunt obligataire de type Euro PP émis en 2018 et venant à échéance en mai 2025 (non tirée au 31/12/2022).
- 4) Complété par une émission pour 10 M€ d'obligations Relance, d'une maturité de huit ans et remboursables en une fois à l'échéance
  - o 9M€ In Fine à taux annuel fixe de 5%
  - o 1M€ In Fine à taux annuel fixe de 7%.

Dans le cadre de sa démarche de responsabilité sociale d'entreprise (RSE), VISIATIV, en accord avec ses partenaires bancaires, a décidé de lier ces nouveaux financements à sa performance ESG (Environnementale, Sociale et Gouvernance). VISIATIV bénéficiera ainsi d'un bonus, pouvant aller jusqu'à 10 points de base, sur la marge applicable à l'ensemble de ces nouvelles lignes de financement, en fonction de l'atteinte ou non des objectifs fixés.

Au 31/12/2022, 35 M€ ont été tirés sur cette nouvelle dette :

- 15 M€ de refinancement (cf 1 ci-dessus)
- 10 M€ d'emprunt senior (cf 2 ci-dessus)
- 10 M€ d'obligation relance (cf 4 ci-dessus)

Au 31/12/2023, 9.6 M€ d'emprunt senior ont été tirés sur la Tranche A (Euribor3M+1.80%) et B (Euribor3M+2.30%) de l'enveloppe confirmée (cf 2 ci-dessus)



## II) Rappel des autres éléments de la dette existante :

### 1) Emprunt Obligataire EURO PP :

La société VISIATIV a émis en mai 2018 un emprunt obligataire d'un montant nominal total de 20 M€ portant intérêt à taux fixe et venant à échéance in fine le 4 mai 2025. Les obligations sont émises sous forme de titres dématérialisés au nominatif d'une valeur nominale de 0,1 M€ chacune.

### 2) Prêt Garantie par l'Etat :

VISIATIV a obtenu en mai 2020 un Prêt Garanti par l'Etat (PGE) de 39 M€ auprès du Pool Bancaire dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises. Cet emprunt est remboursable mensuellement à partir de mai 2022 jusqu'en mai 2026. Au 31/12/2023 le restant dû est de 23.8 M€.

### 3) Emprunts BPI :

Une enveloppe globale de 20 M€ a été levée progressivement auprès de la BPI. Le montant restant dû au 31/12/2023 est de 8.4 M€, dont les lignes de financement arrivent à échéance entre septembre 2024 et octobre 2026.

Cette année 2023, deux nouvelles lignes de dettes ont été levées (de 5M€ chacune à un taux de 4.39%) pour un total de 10M€. L'encours total BPI au 31/12/2023 est donc de 18.4M€.

#### 4) Autres prêts :

Des emprunts historiques ont été souscrits directement dans certaines filiales du groupe ou ont été intégrées lors des opérations de croissance externes pour un total restant dû au 31/12/2023 de 4.2 M€.

#### Note 12.4 Dettes financières

Le poste dettes auprès des établissements de crédit se décompose comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2023	Type de taux	Taux	Date début	Date fin	Part - 1 ans	de 1 à 5 ans	> 5 ans
EMPRUNT OBLIGATAIRE 20 000 K€	20 000 000	Fixe	3,95%	03/05/2018	04/05/2025		20 000 000	
EMPRUNT VISIATIV SG 3000 K€	1 050 000	Variable	Euribor 3 mois + 1,5%	24/10/2019	31/09/2025	600 000	450 000	
EMPRUNT BPI SG IND FUTUR	3 152 778	Fixe	1,59%	06/12/2018	31/10/2026	1 527 778	1 625 000	
EMPRUNT BPI BEI - 5 M€	2 812 500	Fixe	1,25%	30/06/2021	31/03/2026	1 250 000	1 562 500	
EMPRUNT VIS BPI SG 1500K€ INNO	225 000	Fixe	1,82%	31/03/2017	31/03/2024		225 000	
EMPRUNT VISIATIV BPI 5000K€	1 875 000	Fixe	2,50%	31/05/2020	30/04/2025	1 250 000	625 000	
EMPRUNT BPI CROISSANCE RELANCE 5M€	5 000 000	Fixe	4,39%	31/08/2025	31/05/2031	0	3 500 000	1 500 000
EMPRUNT BPI CROISSANCE INTERNATIONAL 5M€	5 000 000	Fixe	4,39%	31/08/2025	31/05/2030	0	3 500 000	800 000
PRÊT GARANTI PAR L'ETAT	23 768 035	Fixe	0,50%	06/05/2020	05/05/2026	9 785 602	13 982 433	
EMP VISIATIV OBLIGATION RELANCE 10M€	10 000 000	Variable	Euribor 3 mois + 4,2%	30/11/2022	30/05/2030			10 000 000
EMP VISIATIV PRÊT REFINANCEMENT 15M€ TA	5 625 000	Variable	Euribor 3 mois + 1,8%	13/10/2022	13/10/2028	1 125 000	4 500 000	
EMP VISIATIV PRÊT REFINANCEMENT 15M€ TB	8 250 000	Variable	Euribor 3 mois + 2,3%	13/10/2022	15/10/2029			8 250 000
EMPRUNT VIS FINANCEMENT 10M€ TRC & TRC'	10 000 000	Variable	Euribor 3 mois + 4,2%	30/11/2022	30/05/2030			10 000 000
EMPRUNT CAPEX 9,6M€ TA	4 320 000	Variable	Euribor 3 mois + 1,8%	27/07/2023	13/10/2028	864 000	3 456 000	
EMPRUNT CAPEX 9,6M€ TB	5 280 000	Variable	Euribor 3 mois + 2,3%	27/07/2023	13/10/2029			5 280 000
EMPRUNT SG GBP	3 000 000	Fixe	4,75%	15/12/2023	15/12/2028	600 000	2 400 000	
INT COURUS SUR EMPRUNTS	995 546					995 546	0	
INTERETS COURUS A PAYER	674					674	0	
<b>TOTAL</b>	<b>110 354 633</b>					<b>18 223 600</b>	<b>55 600 933</b>	<b>35 830 000</b>

#### Note 12.5 Dettes financières diverses

Le montant des dettes diverses s'élève à 18 495 K€. Ce poste est principalement composé de dettes en comptes courants Groupe, envers Visiativ Solutions Entreprise pour 9 937 K€, Visiativ Solutions pour 1 800 K€, MB CAD pour 3 316 K€, 3C Evolution pour 765 K€.

#### Note 13 : Echéances des dettes d'exploitation à la clôture

ETATS DES DETTES (Montants en euros)	31/12/2023			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
<b>Dettes d'exploitation</b>				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 158 701	3 158 701		
Personnel et comptes rattachés	1 349 634	1 349 634		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 342 534	1 342 534		
TVA, autres impôts, taxes et versements assimilés	4 480 371	4 480 371		
Fournisseurs d'immobilisations	112 500	112 500		
Clients - Avoirs à établir	60 138	60 138		
Produits constatés d'avances	0	0		
Autres dettes	63 803	63 803		
<b>TOTAL</b>	<b>10 567 682</b>	<b>10 567 682</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



### Note 14 : Détail des charges à payer

Les charges à payer s'analysent comme suit à la clôture du présent exercice :

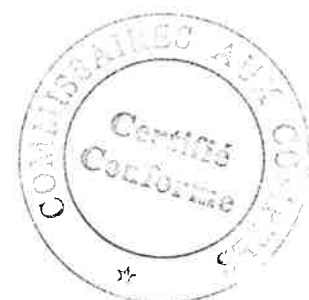
<b>DETAIL DES CHARGES A PAYER (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>	
Intérêts courus à payer	11 720
Intérêts courus sur emprunts	995 546
<b>Total emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>	<b>1 007 266</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	
Fournisseurs - Factures non parvenues hors groupe	594 517
Fournisseurs - Factures non parvenues abgi canada	17 832
Fournisseurs - Factures non parvenues entreprise du f	18 000
Fournisseurs - Factures non parvenues is management	3 649
Fournisseurs - Factures non parvenues iporta	22 302
<b>Total dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>656 300</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	
Personnel - Provision congés payer	566 341
Personnel - Commissions à payer	742 089
Personnel - frais de déplacements	8 378
Personne - autres charges	32 801
Charges sociales - Congés payés	247 890
Charges sociales à payer	629 082
Etat - Charges à payer	113 522
<b>Total dettes fiscales et sociales</b>	<b>2 340 102</b>
Autres dettes	63 803
<b>Total autres dettes</b>	<b>63 803</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 067 471</b>

### Note 15 : Résultat d'exploitation

#### Note 15.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

<b>NATURE DU CHIFFRE D'AFFAIRES (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Ventes de marchandises	0	1 140
Produits des activités annexes	21 984 668	20 159 938
<b>TOTAL</b>	<b>21 984 668</b>	<b>20 161 078</b>



### Note 15.2 Autres produits d'exploitation

<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b> (Montants en euros)	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	1 064 915	1 669 964
Autres produits divers	6 668 019	5 960 309
<b>TOTAL</b>	<b>7 732 934</b>	<b>7 630 273</b>

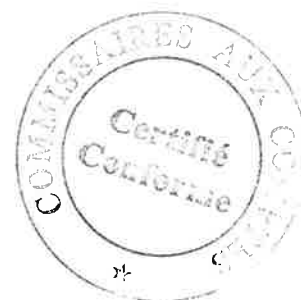
<b>DETAIL DES AUTRES PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION</b> (Montants en euros)	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Redevances de marques	5 253 754	5 032 805
Autres produits divers gestion	298	102
Crédit d'impôt recherche	49 340	2 314
Gain de change commercial	3 361	1 089
Production immobilisée	1 356 466	922 999
Subventions	4 800	1 000
<b>TOTAL</b>	<b>6 668 019</b>	<b>5 960 309</b>

<b>REPRISES SUR PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS, TRANSFERTS DE CHARGES</b> (Montants en euros)	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Reprise provision clients	0	87 213
Reprise provision pour risques et charges	840 681	
Avantages en nature alloués aux salariés	140 779	103 791
Autres transferts de charges d'exploitation (a)	83 455	1 478 960
<b>TOTAL</b>	<b>1 064 915</b>	<b>1 669 964</b>

### Note 15.3 Crédit d'impôt recherche

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a procédé à des opérations de recherches et de développements. A ce titre, elle bénéficie d'un crédit d'impôt d'un montant de 49 340 euros.

Conformément aux méthodes appliquées par le groupe VISIATIV, ce crédit d'impôt est comptabilisé dans les autres produits d'exploitation.





## Note 15.4 Charges d'exploitation

### Charges externes

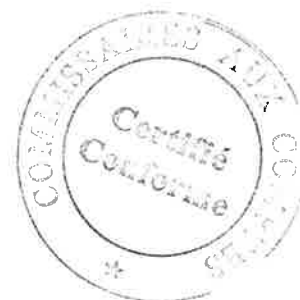
Les charges externes se décomposent de la manière suivante :

CHARGES EXTERNES (Montants en euros)	31/12/2023	31/12/2022
Sous-traitance, études et recherches	1 880 539	1 654 201
Rémunérations Intern. Honoraires	1 169 067	1 588 480
Déplacements, Missions et Réception	558 755	521 185
Primes d'assurances	273 669	230 575
Locations immobilières et mobilières	4 914 466	4 519 024
Frais postaux et télécommunications	181 842	240 043
Publicité, Relations extérieures	1 238 065	1 198 110
Entretien et réparation	529 274	495 742
Services bancaires	117 368	1 011 434
Autres charges	1 055 138	607 310
<b>TOTAL</b>	<b>11 918 183</b>	<b>12 066 104</b>

### Frais de personnel

Les frais de personnel se décomposent de la manière suivante :

FRAIS DE PERSONNEL (Montants en euros)	31/12/2023	31/12/2022
Salaires	8 411 904	7 782 499
Charges sociales	3 437 573	3 581 215
<b>TOTAL</b>	<b>11 849 477</b>	<b>11 363 714</b>



## Note 16 : Produits et charges financiers

PRODUITS FINANCIERS (Montants en euros)	31/12/2023	31/12/2022
Gains de change	147 999	1 497
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		0
Produits financiers de participations	8 465 682	8 369 780
Autres intérêts et produits assimilés		0
Reprises sur provisions	583 403	4 219 585
<b>TOTAL</b>	<b>9 197 084</b>	<b>12 590 862</b>

CHARGES FINANCIERES (Montants en euros)	31/12/2023	31/12/2022
Pertes de change		0
Dotations provisions financières	5 321 229	10 600 000
Charges d'intérêts	5 270 098	2 660 731
Autres charges financières		
<b>TOTAL</b>	<b>10 591 327</b>	<b>13 260 731</b>

## Note 17 : Produits et charges exceptionnels

<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Produits de cession des éléments de l'actif	6 829 388	0
Autres produits exceptionnels (a)	66 602	64 770
<b>TOTAL</b>	<b>6 895 990</b>	<b>64 770</b>

(a) Dont :

- Boni rachats actions propres : 57 K€
- Cession titres de participations : 6735 K€

<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Valeur nette comptable des éléments de l'actif cédés	4 844 975	80 000
Dotations exceptionnelles aux amortissements	136 431	99 070
Autres charges exceptionnelles (a)	279 278	228 413
<b>TOTAL</b>	<b>5 260 684</b>	<b>407 483</b>

(a) Dont :

- Mali rachats actions propres : 101 K€
- Cession titres de participations : 4755 K€



## Note 18 : Parties liées

Les parties liées sont :

- les entités sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable,
- Les sociétés exclues du périmètre de consolidation (dénommées ci-dessous « autres parties liées »)
- Les dirigeants.

Les flux de transaction entre VISIATIV et les sociétés liées ne sont pas significatifs.

Il y a 1 063 K€ de créances rattachées à des participations à plus d'un an :

- Mission RGPD : 50 000
- Réseau Humain : 35 000
- Swarm : 970 660
- EasyFlow : 7 500

Certains des locaux occupés par le Groupe sont loués auprès de SCI dont les dirigeants sont communs aux dirigeants du groupe. Les loyers correspondent à des loyers de marchés, sur la base d'évaluations rendues par des experts indépendants.

## **Rémunérations des dirigeants**

En application de l'article 531-3 du Plan Comptable Général, sont à considérer comme des dirigeants sociaux d'une Société Anonyme à Conseil d'administration le Président du Conseil d'administration, les directeurs généraux ainsi que les administrateurs personnes physiques ou morales (et leurs représentants permanents).

Les rémunérations versées aux dirigeants s'analysent de la façon suivante (en euros) :

Rémunération des dirigeants en euros	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération fixe annuelle	422 520,00	422 520
Rémunération variable	432 028,60	325 672
Rémunération des Administrateurs	36 000	36 000
Avantages en nature Véhicule	16 325,76	16 326
Avantages en nature GSC Chômage		0
<b>TOTAL</b>	<b>906 874</b>	<b>800 518</b>

### Note 19 : Effectifs

Les effectifs moyens de la Société au cours du dernier exercice sont les suivants :

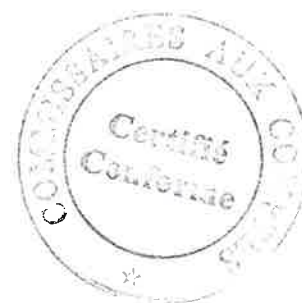
EFFECTIFS MOYENS	Exercice 2023	Exercice 2022
Cadres	94	85
Non Cadres	38	43
<b>TOTAL</b>	<b>132</b>	<b>128</b>

### Note 20 : Engagements donnés

#### Note 20.1 Dettes garanties par des sûretés réelles

L'emprunt et les ouvertures de crédit accordés par les établissements bancaires réunis dans le cadre du contrat de syndication bancaire définis au paragraphe « 12.2. Restructuration de la dette financière » de la présente annexe, sont garantis par le nantissement des titres des filiales suivantes :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES
- VISIATIV SOFTWARE
- VISIATIV SOLUTIONS
- VSSB
- ABGI GROUP
- VISIATIV CONSEIL
- ABGI France
- LIVING ACTOR
- KALISTA
- VISIATIV DAXIUM
- DAXIUM



#### Note 20.4 Engagement de versement d'un complément de prix sur l'acquisition de titres de participation 3C EVOLUTION

La société VISIATIV a acquis 50% des titres de la société 3C EVOLUTION en juillet 2022 et 50% en décembre 2023.

Des compléments de prix sont prévus, ils seront calculés chaque année en fonction de l'atteinte de seuils d'EBE pour les années 2022 à 2025. Un complément de prix de 0,1 M€ a été provisionné dans les comptes au 31/12/2023 concernant l'atteinte partielle des objectifs 2024 et 2025.

## Note 20.5 Covenants bancaires

Les covenants bancaires sont les suivants :

Date de test	Ratio de Structure Financière Consolidée (R1)	Ration de Levier (R2)	Ration de Limite d'investissement autorisé (R3)
31 décembre de chaque exercice à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2022	R1 < 1,3	R2 < 3,0 au 31/12/2022 R2 < 3,8 au 31/12/2023 R2 < 3,5 au 31/12/2024 R2 < 3,0 au 31/12/2025 et plus tard	R3 < 4,3% du Chiffre d'affaires consolidé de l'exercice précédent

Au 31 décembre 2023, les ratios liés aux covenants bancaires sont respectés.

**R1** : Le « ratio de structure financière consolidée » désigne, au titre d'une période de test le ratio :

**Dettes Financières Nettes consolidées / Capitaux propres Consolidés**

**R2** : Le « ratio de levier » désigne, au titre d'une période de test, le ratio :

**Dettes Financières Nettes consolidées / EBITDA Consolidé (Proforma)**

**R3** : Le « ratio de limite d'investissement autorisé » désigne, au titre d'une période de test le ratio :

**Investissements en immobilisations incorporelles et corporelles / Chiffre d'affaires Consolidé de l'exercice précédent**

## Note 20.6 Baux commerciaux

### Locations immobilières

Dans le cadre de son activité, la société a conclu des contrats de location immobilière :

- Pour son siège social, situé 26 rue Bennier à Charbonnières-les-Bains
- Pour ses bureaux dans différentes villes.

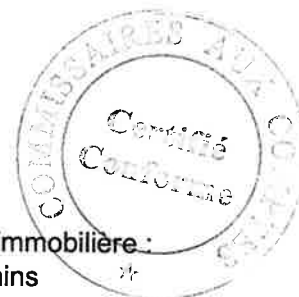
### Durées

Les baux immobiliers consentis pour les locaux situés en France ont une durée de neuf années entières et consécutives avec la possibilité pour la société de donner congé des baux tous les trois ans uniquement.

### Engagements

Le montant des engagements des baux commerciaux jusqu'à la prochaine période triennale s'analyse comme suit :

Ville	Engagement jusqu'à la prochaine période triennale	
	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Engagements de location	1 277 540	1 481 540



## Note 20.7 Engagements au titre des contrats de location

Les engagements pris par le Groupe du fait des contrats de location en cours au 31 décembre 2023 sont présentés dans le tableau suivant :

CONTRATS DE LOCATION (Montants en K€)	Total	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Véhicules	793	316	477
Matériel informatique	339	338	1
<b>Total de l'engagement</b>	<b>1 132</b>	<b>654</b>	<b>478</b>

## Note 20.8 Engagement de rachat des actionnaires minoritaires

Les actionnaires minoritaires des sociétés VSSB (actionnaire unique de la société Iporta), AGBI Group, ABGI UK, Living Actor et 1Life bénéficient d'une option de vente de leur action, et la société Visiativ à l'obligation d'achat des titres des minoritaires. L'exercice de ces options est défini dans le calendrier suivant :

	Période d'exercice de l'option de vente par les minoritaires	Obligation d'achat par Visiativ
VSSB	A compter du 1er janvier 2022, entre le 1er mai et le 31 juillet de chaque année	A tout moment en cas de : - départ en retraite, - incapacité, - décès, - invalidité.
Living Actor	A tout moment et jusqu'au 22 novembre 2029 en cas de sortie des effectifs Dans tous les autres cas à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2030	Du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2030
BOSFT	A tout moment et jusqu'au 30 novembre 2036 en cas de sortie des effectifs	A tout moment en cas de changement de contrôle dans le capital de Visiativ SA
Visiativ-Daxium	50% du 1er mars 2025 au 30 juin 2025 et du 1er septembre 2025 au 31 décembre 2025 50% du 1er mars 2027 au 30 juin 2027 et du 1er septembre 2027 au 31 décembre 2027 Puis du 1er mars au 30 juin de chaque année jusqu'en 2031	A tout moment, en cas de changement de contrôle dans le capital social de Visiativ SA
1Life	A tout moment et jusqu'au 16 octobre 2033 en cas de sortie des effectifs	Lors de l'exercice de l'option de vente par les minoritaires et à tout moment, en cas de changement de contrôle dans le capital social de Visiativ SA

## Note 21 : Engagements reçus

### Note 21.1 Abandons de créances accordés

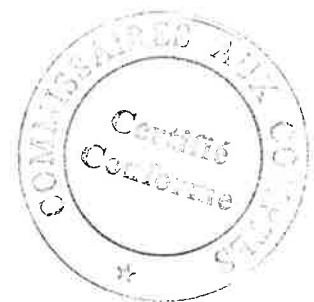
Aucun au 31.12.2023

### Note 21.2 Garanties d'actifs et de passifs

#### - Visiativ Solution UK

Dans le cadre du rachat des titres de la société INNOVA SYSTEMS, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 15 juin 2018.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées en ce qui concerne tous les redressements fiscaux, pendant une période prenant fin 7 ans après la date d'acquisition des titres, soit le 15 juin 2025.



La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 500 000 GBP jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de 50 000 GBP, dont 3 000 GBP pour chaque demande prise individuellement.

- **CCSL (fusionnée dans Innova)**

Dans le cadre du rachat des titres de la société CCSL, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 19 juillet 2019. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1 640 000 GBP pour une période de 7 ans uniquement pour les litiges fiscaux (la garantie de 2 ans sur les litiges classiques étant expirée).

- **Visiativ Financement (ex-Lease Place)**

Dans le cadre du rachat des titres de la société Lease Place, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 1<sup>er</sup> avril 2021. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 0,2 M€ pour une période de 3 ans (hors litige fiscaux et sociaux qui sont couverts par les délais de reprises et de prescriptions légaux), avec application d'une franchise de 30 K€.

- **Ma Sauvegarde (IS Management)**

Dans le cadre du rachat des titres de la société Ma Sauvegarde, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 juin 2021. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 0,2 M€ pour une période de 3 ans (hors litige fiscaux et sociaux qui sont couverts par les délais de reprises et de prescriptions légaux), avec application d'une franchise de 10 K€.

- **BSoft**

Dans le cadre du rachat des titres de la société BSoft, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 novembre 2021. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 0,25 M€ pour une période de 3 ans (hors litige fiscaux et sociaux qui sont couverts par les délais de reprises et de prescriptions légaux), avec application d'une franchise de 10 K€.

- **Visiativ Germany**

Dans le cadre du rachat des titres de la société MB CAD GMBH, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 19 mai 2022. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 2,8 M€ pour une période de 3 ans (hors litige fiscaux et sociaux qui sont couverts par les délais de reprises et de prescriptions légaux), avec application d'une franchise de 15 K€.

- **DAXIUM**

Dans le cadre du rachat des titres de la société DAXIUM, VISIATIV-DAXIUM bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 13 octobre 2022. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1.5 M€ jusqu'au 13 octobre 2024.

- **1LIFE**

Dans le cadre du rachat des titres de la société 1LIFE, VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 16 octobre 2023. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 0.3 M€ jusqu'au 15 octobre 2024, puis 0.2 M€ jusqu'au 15 octobre 2025 et 0,1 M€ jusqu'au 16 octobre 2026 avec une franchise stable de 10 K€ sur l'ensemble de la période de 3 ans.

- **EBM**

Dans le cadre du rachat des titres de la société EBM, VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 28 juillet 2023. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 45 K€ jusqu'au 28 juillet 2026 (hors litige fiscaux et sociaux qui sont couverts par les délais de reprises et de prescriptions légaux).

- **MMP**

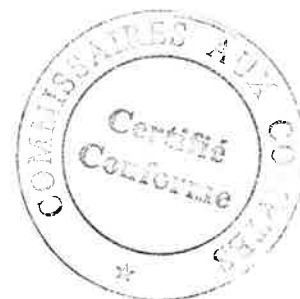
Dans le cadre du rachat des titres de la société MMP Tax Ltd, la société Visiativ Consulting UK bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 31 août 2023. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 2 385 000 GBP pour une période de 3 ans (hors litige fiscaux qui sont couverts pour 7 ans), avec application d'une franchise de 25 000 GBP.

### Note 22 : Intégration fiscale

La société VISIATIV a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis janvier 2001. Elle est tête de groupe et est à ce titre redevable de l'impôt déterminé pour l'ensemble du groupe. Le résultat fiscal est déterminé séparément pour chacune des sociétés intégrées. La société mère enregistre dans ses charges ou ses produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt de chaque fille.

Au titre de l'exercice 2023, les filiales faisant partie du groupe fiscalement intégré sont :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES,
- VISIATIV SOFTWARE,
- VISIATIV SOLUTIONS,
- VISIATIV FINANCEMENT
- SPREADING APPS
- KALISTA
- I.S. MANAGEMENT
- VISIATIV CONSEIL
- IPORTA
- VSSB
- CIR360
- ABGI GROUP
- ABGI France
- VISIATIV OPERATIONS & PROCUREMENT
- AK GROUP II
- ABSISKEY.



Le montant de l'impôt sur les bénéfices que la société aurait supporté en l'absence d'intégration fiscale est nul au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le montant de l'impôt sur les bénéfices inscrit dans le compte de résultat se décompose comme suit :

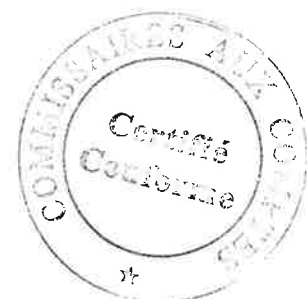
Détail de la ligne "impôts sur les bénéfiques" (Montants en euros)	31/12/2023
Impôts sur les sociétés	377 127
Economie d'intégration fiscale	-4 038 706
Crédits d'impôts	-83 460
<b>TOTAL</b>	<b>-3 745 039</b>

### Note 23 : Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Les accroissements et les allègements de la dette future d'impôts sont calculés au taux d'IS en vigueur à la clôture des comptes.

ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS (Montants en euros)	Base	Montant en euros de l'accroissement futur
Ecart de conversion actif 2023	749	187
<b>TOTAL</b>		<b>187</b>

ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS (Montants en euros)	Base	Montant en euros de l'allègement futur
Ecart de conversion passif 2023	20	5
Provision pour départ à la retraite	111 446	27 862
<b>TOTAL</b>		<b>27 867</b>



### Note 24 : Tableau des filiales et participations

SOCIETES	% de détention	Capital social au 31 déc. 2023 (K€)	Réserves & Report à nouveau au 31 déc. 2023 (K€)	Chiffre d'affaires au 31 déc. 2023 (K€)	Résultat au 31 déc. 2023 (K€)	Valeur brute des titres (K€)	Valeur nette des titres (K€)
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	100%	248	12 968	82 274	6 461	19 409	19 409
VISIATIV SOFTWARE	100%	9 639	-10 193	14 289	-9 552	48 739	18 798
DIMENSIONS GROUP BV	100%	18	1 823	0	-24	9 963	9 963
ABGI GROUP	98%	12 177	6 421	0	9 610	2 654	2 654
VSSB	95%	1 275	-456	0	-56	2 506	2 506
VISIATIV AFRICA	100%	30	512	3 742	166	1 111	27
VISIATIV SOLUTIONS	100%	2 150	2 080	35 810	1 941	11 668	9 518
SPREADING APPS	100%	188	-381	1 416	-282	3 178	0
VISIATIV CONSEILS	97,76%	5 805	246	0	-1 054	18 780	18 780
KALISTA	100%	343	-509	669	-312	1 668	0
VISIATIV SOLUTION UK	100%	0	1 789	9 587	142	7 033	7 033
MA SALVEGARDE	100%	33	-16	1 095	9	1 063	1 063
VISIATIV FINANCEMENT	100%	7	393	16 823	405	1 037	1 037
BSOFT	54%	116	262	600	-446	310	0
VISIATIV GERMANY	100%	50	2 459	10 921	895	9 573	9 573
3C EVOLUTION (a)	100%	39 000	554	1 823	-488	1 756	1 756
VISIATIV DAXIUM	67%	5 000	-4	0	-39	3 342	3 342
ENTREPRISE DU FUTUR	100%	8	1 139	1 572	-464	1 705	1 705
SCI CLINANTES	99%	1	159	180	85	1 339	1 339
ILIFE (a)	60%	445	-2 119	12 460	-1 759	512	512

(a) Exercice de 15 mois



## Note 25 : Honoraires des commissaires aux comptes

(Montants en euros)	Exercice 2023				Exercice 2022			
	Cabinet Deloitte		Cabinet Avvens		Cabinet Deloitte		Cabinet Avvens	
	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%
Commissariat aux comptes	52 839	91%	52 839	91%	52 839	91%	52 839	91%
Services autres que la certification	5 000	9%	5 000	9%	5 000	9%	5 000	9%
<b>Total des honoraires</b>	<b>57 839</b>	<b>100%</b>	<b>57 839</b>	<b>100%</b>	<b>57 839</b>	<b>100%</b>	<b>57 839</b>	<b>100%</b>

